

## Atelier 7 : les équipements de l'habitat, ça consommera quoi ?

### Benoît LEBOT (AIE)

Pour le même usage rendu à l'utilisateur, certains appareils électroménagers consomment moins que d'autres. Pour les réfrigérateurs et congélateurs ménagers, il est courant que les plus performants consomment trois, voire quatre fois moins que les moins performants. Sur une année de fonctionnement, cette différence s'élève à plusieurs centaines de francs sur la facture énergétique de l'usager.

Ces appareils sont présents dans presque tous les foyers français et européens. Fonctionnant en permanence, le parc des réfrigérateurs et congélateurs consomment 18 Milliards de kWh (18 Twh) par an au niveau français et 110 Twh par an au niveau de l'Union Européenne. 18 Twh/an équivaut à la 5% environ de la consommation nationale d'électricité. En ajoutant la consommation des appareils de réfrigération du secteur commercial, l'ensemble de la réfrigération pèse 10% de la demande d'électricité au plan national.

Les diverses composantes de la politique réglementaire mise en place au niveau de l'Union Européenne ont pour but de transformer durablement les marchés des produits et de chercher à réduire la consommation d'énergie du parc d'équipement sur une période de 10 à 15 années.

La transformation souhaitée des marchés s'articule selon les étapes suivantes :

Objectifs	Moyens
1. Connaître les enjeux	campagnes de mesures, enquêtes, modélisation du marché et de la demande d'énergie par usage
2. Informer	Etiquette énergie sur les lieux de ventes, mobilisation les professionnels de la vente, sensibilisation du grand public
3. Stimuler la Recherche & Développement	Accompagnement de la recherche appliquée
4. Réglementer	imposer, au niveau des normes, des seuils minimums de performances énergétiques
5. Diffuser	stimuler le marché, politique d'achat groupé dans le secteur public, TVA réduite sur les produits les plus performants

Il importe en effet de bien maîtriser la situation de départ. Dans cet esprit les campagnes de mesure par usage dans le secteur résidentiel réalisées en France depuis quelques années, ont permis de clarifier les enjeux micro et macro-économiques derrière chaque usage de l'électricité.

Choisir un appareil performant au moment de l'achat est la meilleure garantie pour réaliser des économies d'énergie sûres et durables.

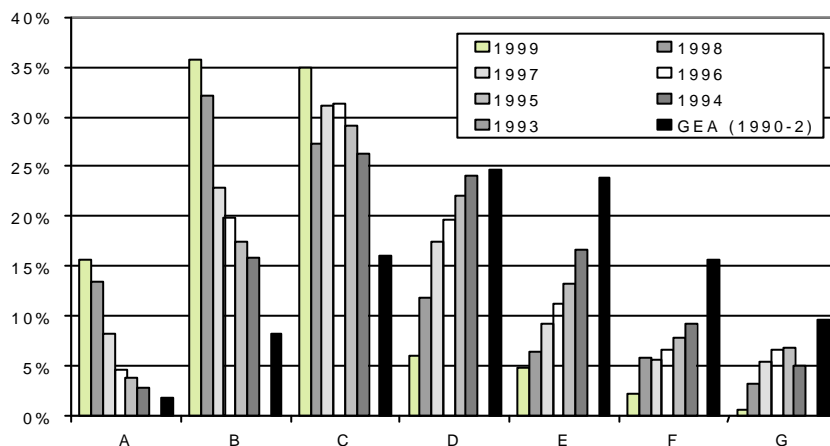
Dans le cadre de ses programmes de lutte contre l'effet de serre, la Commission Européenne de Bruxelles a décidé d'introduire une étiquette informative sur les appareils électroménagers vendus sur le territoire de l'Union Européenne. La directive cadre no. 92/75/CEE du 22 septembre 1992 dresse la liste des appareils électrodomestiques concernés par ce nouvel affichage des consommations. S'y trouvent les réfrigérateurs et congélateurs, les machines à laver le linge ou la vaisselle, les sèche-linge, les fours, les appareils de production et de stockage d'eau chaude, les sources lumineuses, les appareils individuels de conditionnement d'air. Publié le 7 juillet 1994 au Journal Officiel de la République française, le décret no. 94-566 est la transcription en droit français de cette directive-cadre européenne. Celui-ci précise que les appareils mentionnés ci-dessus ne pourront être proposés à la vente que s'ils sont munis d'une étiquette indiquant, selon des modalités fixées par des directives d'application et des arrêtés à venir, leurs consommations en énergie ou autres ressources, telle que l'eau, les produits chimiques ou tout autre

substance ainsi que les nuisances sonores qu'ils engendrent. La Commission Européenne a publié des directives d'application introduisant l'étiquetage obligatoire pour les réfrigérateurs et congélateurs, les sèche-linge, les lave-linge, les lavantes-séchantes, les lave-vaisselle, les sources lumineuses. Au début de l'année 2000, le comité étiquette énergie de la Commission Européenne a rallongé la liste des équipements devant être étiquetés, comme par exemple les téléviseurs.

La Commission Européenne a adopté un format d'étiquette relativement uniforme pour chacun des types d'appareil. Une échelle colorée et graduée de A à G précise la catégorie de performance énergétique de l'appareil. Suivent quelques informations complémentaires sur la consommation énergétique de l'appareil et sur ses principales caractéristiques.

La Directive 96/57/EC du Parlement Européen et du Conseil daté du 3 septembre 1996 introduit un seuil minimum de rendement énergétique pour les réfrigérateurs et congélateurs ménagers. Les appareils des catégories G, F, E et parfois D, ne peuvent plus être mis en vente dans l'Union Européenne à partir du 18 septembre 1999. Cette directive contraignante est une garantie d'économies d'énergie durables, quantifiables et de grande ampleur.

L'introduction de l'étiquette sur les appareils de froid domestique, la directive sur les seuils minimums de performance et les campagnes de sensibilisation des acteurs de la distribution et du grand public en France et en Europe ont déjà amorcé une transformation visible et durable du marché (cf graphique ci-dessous). Ses efforts doivent être poursuivis pour continuer de tirer le marché vers des appareils toujours plus performant. Cette démarche doit être appliquée aux autres équipements.



**Evolution du marché des réfrigérateurs et congélateurs ménagers en Europe**  
 (axe horizontal : catégorie d'efficacité énergétique selon l'étiquette énergie  
 axe vertical : % des ventes annuelles par catégorie). Source DG TREN, Septembre 2000

## Atelier 7 : les équipements de l'habitat, ça consommera quoi ?

Olivier SIDLER (Enertech)

### La réduction des consommations d'électricité des ménages

#### Introduction

Il y a au moins 2 raisons pour faire aujourd'hui des économies d'électricité :

- l'électroménager est devenu depuis 20 ans le poste le plus important de la facture énergétique des ménages en logements neufs. Il est de 1,5 à 2,5 fois plus cher que le chauffage. Ceci est dû à l'absence, jusqu'en 1999, de considérations réglementaires et énergétiques dans ce secteur. Or les économies sont très rentables et faciles à mettre en oeuvre
- la production d'électricité génère d'importantes nuisances environnementales. Assurée par des centrales thermiques traditionnelles elle renforce l'effet de serre. D'origine nucléaire, elle produit des déchets dont le retraitement reste une énigme. Le Plan National de Lutte contre les Changements Climatiques impose à l'horizon 2010 une réduction de 35 TWh de la consommation d'électricité, soit environ 10 % des besoins actuels. Cet objectif est très ambitieux et ne pourra être atteint qu'au prix d'efforts considérables, notamment dans le secteur résidentiel dont la consommation actuelle est de 130 TWh, répartis à part égales entre les usages spécifiques (électroménager, éclairage) et thermiques.

#### 1 - Gisement d'économie potentiel des consommations électrodomestiques

Pour comprendre pourquoi la consommation électrodomestique coûtait si cher, et comment agir, une seule solution : mesurer. On sait en effet peu de choses précises sur la consommation des appareils électriques. Les campagnes ont été financées par la Communauté Européenne, l'ADEME et EDF.

A ce jour trois campagnes sont achevées : CIEL, **Ecodrome** et ECUEL. Ce sont parmi les plus importantes du monde par leur taille et leurs résultats. La première a permis de suivre 874 appareils dans 114 logements pendant un mois. C'est une photographie de la situation actuelle. La seconde a permis de tester des solutions et de valider la taille des gisements potentiels d'économie que l'on peut espérer réaliser. La dernière a permis d'étudier les appareils de cuisson. Parmi les principaux résultats de la campagne CIEL on retiendra :

- la création d'une base de données sur les caractéristiques et le comportement de tous les appareils existants
- la hiérarchisation des appareils en fonction de leur consommation annuelle : on observe ainsi que le premier poste de consommation spécifique d'électricité d'un logement est toujours **la production de froid ménager**. Il représente un tiers de la consommation, soit environ 1000 kWh/an. Vient en second **l'éclairage** avec environ 15 % ainsi que **les sèche-linge** (500 kWh/an), puis la consommation des **chaudières murales** et celle de la **VMC** (plus de 300 kWh/an). Lave-vaisselle (290 kWh/an), lave-linge (240 kWh/an), téléviseurs (160 kWh/an) viennent bien après
- la découverte de consommations insoupçonnées, comme les circulateurs des chaudières qui tournent 24h/24 alors qu'ils pourraient être arrêtés (300 kWh/an), et surtout les consommations de veille qui handicapent de plus en plus d'appareils et représentent en moyenne 235 kWh/an (et jusqu'à 1.025 kWh/an déjà observé en logement social).

La seconde campagne de mesure, **Ecodrome**, a permis de tester des solutions et d'évaluer les gisements d'économie par :

- remplacement des appareils en place par des matériels à efficacité élevée
- remplacement de toutes les ampoules par des ampoules fluocompactes
- asservissement correct des circulateurs de chaudières au thermostat d'ambiance.

Il faut noter que la suppression des veilles, encore mal appréhendées au début du projet **Ecodrome**, n'a pas été mise en oeuvre et représente donc un complément de gisement.

L'expérience a duré deux ans et les principaux résultats sont les suivants :

- division par 3,2 de la consommation des appareils de froid. En moyenne 725 kWh/an économisés/logement
- division par 4 de la consommation d'éclairage. Économie moyenne de 340 kWh/an
- division par 3,6 de la consommation des chaudières individuelles. Économie moyenne de 230 kWh/an.

Si l'on ajoute l'ensemble des autres gains (lave-linge, sèche-linge, etc.) l'économie globale sur les usages spécifiques de l'électricité a été en moyenne de 1.200 kWh/an soit près de 40% de la consommation initiale des logements. Soit aussi 900 F/an/logement, ce qui est l'équivalent de 4.500 kWhpcs de gaz, c'est à dire environ les deux tiers de la consommation de chauffage! Appliqués à un logement possédant un équipement électroménager complet, ces résultats conduisent à une économie annuelle de 1.800 kWh/an soit 1.300 F/an.

## Comment aller encore plus loin ?

D'autres gisements sont accessibles si on accepte quelques modifications de nos habitudes :

- le séchage électrique du linge consomme 500 kWh/an. Il faudrait que le séchage du linge se fasse à l'extérieur des logements, dans des espaces naturellement ventilés et chauffés (par le soleil, les conduits de fumée, la proximité d'une chaufferie, etc.). Une réflexion avec les maîtres d'ouvrage sociaux doit être rapidement engagée afin que des solutions réalistes soient trouvées. Pourquoi ne pas également développer des ensembles lavage/séchage naturel du linge dans des espaces collectifs des immeubles, comme en Suisse au Canada ou aux Etats Unis? On gagne de la place dans les logements (à 5 000 F/m<sup>2</sup>), on évite l'investissement d'un lave-linge (2 500 à 5 000 F) et celui d'un sèche-linge
- le poste froid consomme 1 000 kWh/an, mais cette consommation peut chuter à 275 kWh/an au moyen d'appareils performants de classe A. Leur surcoût est de 250 F environ. Pourquoi ne pas livrer des cuisines tout équipées, comme dans les logements sociaux en Suisse? On utiliserait des appareils performants (à prix négociés), les investissements de l'occupant seraient réduits, et il ferait une économie importante. Surcoût à la construction du logement : de 2 à 5000 F maximum selon les cas. Cela suppose évidemment des changements ayant trait aux règles sur le financement du logement social, aux attributions des bailleurs sociaux, etc
- pourquoi ne pas songer dès aujourd'hui à équiper tous les logements sociaux neufs avec dix ampoules fluocompactes? Surcoût par logement : environ 400 F TTC. Gain pour les locataires : environ 300 kWh/an soit 215 F/an
- en logements collectifs, la consommation électrique des services généraux présente une dérive inquiétante. De nombreux équipements fonctionnent mal ou avec de très mauvais rendements. De très importantes améliorations peuvent être apportées sur les ascenseurs, l'éclairage des parties

communes, les blocs autonomes d'éclairage de secours, la ventilation mécanique, les pompes, etc. On pourrait diviser par au moins deux la consommation de ce poste (soit une économie moyenne de 350 kWh/an/logement).

### Quels enseignements tirer ?

- il faut engager très vite des programmes d'information et d'aides afin de transformer rapidement les parcs existants. A relativement court terme il faut viser à faire disparaître l'éclairage à incandescence qui n'est plus du tout rentable, et à remplacer tous les appareils de froid par des matériels de classe A
- il faut engager d'urgence une transformation durable des marchés en réglementant les performances des appareils électriques à l'échelle européenne (directives similaires à celle des appareils de froid)
- il faut interdire à très court terme la fabrication d'appareils dont la puissance de veille dépasserait 1W
- il faut prendre un certain nombre de mesures dans la construction neuve des bâtiments sans lesquelles l'occupant ne pourra pas accéder aux gisements. Ainsi faut-il prévoir en cuisine des modules de 66 cm de large au lieu de 60 (les appareils de froid performants sont plus larges), réinventer des espaces autorisant le séchage naturel du linge (enjeu : 500 kWh/an), prévoir une commande par inter située près de la porte de sortie du salon pour l'alimentation de l'ensemble audiovisuel (TV, magnétoscope, Canal +, parabole, etc.) afin de couper l'alimentation et récupérer le gisement d'économie constitué par l'arrêt des veilles (enjeu : de 400 à 650 kWh/an), asservir le circulateur des chaudières au thermostat d'ambiance (enjeu : de 2 à 300 kWh/an)
- engager d'urgence des recherches afin que le rendement des pompes et des ventilateurs, aujourd'hui respectivement de 5% et 15%, retrouve des valeurs honorables.

### Conclusion

Les objectifs assignés par le Plan National de Lutte contre les Changements Climatiques ne seront atteints que si des efforts considérables de changement sont mis en oeuvre. L'enjeu est par exemple de remplacer en 15 ou 20 ans les 30 M d'appareils de froid par des appareils de classe A. A défaut d'atteindre cet objectif, on observera un glissement inéluctable de la planète vers des transformations tellement profondes que la vie y deviendra localement tout simplement impossible. La guerre et l'immigration sauvage reprendront leur droit. Nous sommes tous responsables et devons tous agir vite.

Olivier Sidler (consultant)  
Enertech - 26160 Félines/Rimandoule  
Tel & Fax : 04.75.90.18.54 – E-mail : [sidler@club-internet.fr](mailto:sidler@club-internet.fr)

## Atelier 7 : "les équipements de l'habitat, ça consommera quoi ?"

*Alain PRUVOT (RARE)*

### L'étiquetage des équipements électroménagers en Région Nord-Pas de Calais

La commission européenne a décidé par la directive du 21 janvier 1994, d'agir sur les performances énergétiques des appareils électroménagers en commençant par les réfrigérateurs et congélateurs.

En France depuis le mois d'octobre 1995, les distributeurs doivent placer sur ces appareils une étiquette énergie définie dans la directive européenne.

En parallèle, un programme de MDE a fait l'objet d'une convention nationale entre EDF et l'ADEME, programme qui s'est régionalisé par un accord passé entre EDF, l'ADEME, le Conseil Régional et les CU de Lille et de Dunkerque.

Les accords de coopération reposent sur une volonté commune de favoriser des actions permettant d'atteindre un double objectif : l'intérêt et la satisfaction du consommateur, l'intérêt de la collectivité.

Dans le cadre du programme, les partenaires se sont engagés à inciter les acteurs impliqués : le fabricant, le distributeur et le consommateur, à faire évoluer l'offre et la vente de matériels performants et à permettre au consommateur d'accéder à une information claire et objective.

### 3 cibles

- le fabricant

#### **Inciter le fabricant à améliorer les performances énergétiques des appareils**

Des contacts ont été pris avec le fabricant régional, et des relations étroites ont été entretenues entre les initiateurs des accords MDE et le Groupement Interprofessionnel des Fabricants d'Appareils Ménagers, afin d'améliorer l'offre des appareils.

- Le distributeur

#### **Encourager le distributeur à appliquer l'étiquette et à en faire la promotion**

##### **Former les vendeurs**

##### **Améliorer les gammes de produits**

Il a été proposé aux distributeurs partenaires de s'engager sur une charte :

- ❖ appliquer l'étiquette énergie sur tous les appareils de froid
- ❖ proposer une gamme d'appareils performants
- ❖ apporter des informations complémentaires sur l'étiquette
- ❖ former ses vendeurs

Un soutien technique a été apporté aux distributeurs intéressés. Ils ont été aidés sur le plan de la communication. Des modules de formation des forces de vente ont été conçus pour améliorer leur connaissance sur :

- ❖ la notion d'efficacité énergétique
- ❖ les différentes rubriques de l'étiquette énergie

- ❖ les éléments de réponse aux clients (part de l'électroménager dans le budget électricité, consommation des appareils, coût de l'électricité...)
- ❖ l'intégration de l'outil réglementaire dans la stratégie de vente

La réalisation d'un classeur rassemblant les modules de formation a été financée dans le cadre du programme européen SAVE.

- Le consommateur

**Alerter le consommateur sur l'existence de l'étiquette énergie**

**Améliorer l'information pour lui permettre de comparer au moment de l'achat**

Une étude préalable du marché a permis de concevoir une campagne de communication ciblée et déclinée dans plusieurs supports : presse, panneaux d'affichage, chevalets et brochures. Des actions d'information du Centre Régional de la Consommation ont également été effectuées.

## Evaluation

Boulangier, le distributeur partenaire s'est fortement impliqué dans l'opération en faisant évoluer son offre. L'évolution de la gamme vers des appareils moins consommateurs d'énergie, chez ce seul distributeur, a permis de générer, pour la collectivité, une économie globale annuelle de 1844MWh. Cette économie représente la consommation annuelle de 8380 ménages (hors chauffage) pendant 10 ans, la durée de vie des appareils.

Une même évolution sur l'ensemble du marché aurait permis de dégager une économie annuelle de 70 920 MWh (compte tenu des parts de marché de Boulangier : 2.6%). Sur 10 ans, l'économie représenterait la consommation annuelle de 322 000 ménages.

Cette démarche illustre la pertinence de l'attaque d'une même cible : le consommateur, sous trois angles différents : via le fabricant, via le distributeur, et directement sur le consommateur.

L'incitation au changement d'un mode de consommation doit passer par tous les acteurs de la chaîne de production-consommation pour un bénéfice individuel et collectif.

Il reste maintenant à étendre ce procédé éprouvé à l'ensemble des produits électroménagers. Le froid représentant 30% de la facture d'électricité spécifique (le poste le plus important tout de même), le champ d'action est encore grand pour une meilleure maîtrise des consommations d'électricité spécifique.

Celle-ci ne cesse de croître depuis 20 ans dans les foyers pour occuper aujourd'hui le premier poste de consommation en électricité des ménages (49% en 97) et représente 15% de la consommation électrique nationale soit 10 tranches nucléaires (sur 58) !

## Atelier 7 : "les équipements de l'habitat, ça consommera quoi ?"

André FONTAINE (AICVF)

Les consommations des équipements périphériques de l'habitat

### Pourquoi une nouvelle réglementation thermique ?

- Réduire la consommation d'énergie et les charges
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre

### Qui est concerné ?

Tous les acteurs de la construction

### Quels secteurs ?

- Le résidentiel individuel et collectif
- Le non résidentiel

### Action sur quels éléments ?

Le bâti, la ventilation, le respect du confort thermique d'été, l'éclairage, le chauffage, l'eau chaude sanitaire.

### Structure du projet réglementaire

- Décret sur réglementation thermique RT2000
- Décret sur affichage des frais de consommation
- Consommation globale en Kwh d'énergie primaire

### Respect des exigences

- Par le calcul (coefficient C) en Kwh EP
- Sans calcul par les solutions techniques

### Principales modifications

Aujourd'hui GV, BV, C par logement  
Demain, Ubat par bâtiment

### L'arrêté relatif aux caractéristiques thermiques des bâtiments

5 titres (à développer)

## **But de la nouvelle réglementation thermique**

- Application au 1<sup>er</sup> janvier 2001
- Economie d'énergie de 15 à 20% par rapport à la réglementation de 1989
- Objectif d'ici 15 ans, 30% d'économie d'énergie

André Fontaine  
AICVF – BP 5025 / 59700 Marcq en Baroeul  
Tel : 06 71 00 51 18

## Atelier 7 : "les équipements de l'habitat, ça consommera quoi ?"

*Peter HEINZELMANN (ASEW)*

### Réduction de la consommation des équipements en stand-by

#### Description du projet

Le projet intitulé "Action pilote des entreprises communales de distribution d'électricité en vue d'une meilleure utilisation de l'énergie" regroupe des entreprises communales d'Allemagne, d'Autriche et de Belgique ainsi que le réseau de villes européennes Énergie-Cités. Son objectif est d'encourager la pénétration sur le marché d'appareils d'électroniques de loisirs et de bureautique ayant une faible consommation en mode veille (stand-by), et ce grâce à des campagnes d'information et de conseil ainsi que des programmes locaux d'incitation (offre de services énergétiques) dans les foyers et les bureaux : le projet a commencé début 1998 et prendra fin dans le courant de l'année.

#### Actions

Les points forts du projet sont :

- des actions pilotes menées par les entreprises locales de prestations de services énergétiques (primes aux utilisateurs ou récompense à l'achat d'appareils ayant une faible consommation en mode veille par exemple)
- des campagnes d'information itinérantes :
  - campagne d'économie d'énergie 1998
  - campagne "stop au mode veille" de l'ASEW en 1999 et 2000 à l'aide de l'Infomobile
- l'élaboration d'un éventail de services
- la rédaction de matériel d'information
- brochure d'information intitulée "Guide contre le gaspillage d'énergie en mode veille" à l'attention des particuliers
- conception de listes de recommandations destinées aux services achats des administrations, des entreprises et des industries
- élaboration d'une documentation à l'attention des conseillers de la campagne d'économie d'énergie

#### Résultats obtenus

##### *Le potentiel*

Selon une étude récemment publiée par l'Office fédéral de l'environnement allemand (UBA), les appareils ménagers consomment environ 14,5 milliards de kWh et les appareils bureautiques 6 milliards de kWh par an en mode veille. Au niveau de la politique de l'énergie, on peut dire que cela correspond à la production annuelle des quatre plus vieilles centrales nucléaires allemandes. Du point de vue économique, on considère que l'utilisation d'appareils énergiquement efficaces et la modification des habitudes d'utilisation pourraient réduire les factures d'électricité allemandes d'environ deux milliards de marks.

*Brochures d'information*

„Das Lehrbuch gegen die Leerlaufverluste“ – le "Guide contre le gaspillage d'énergie en mode veille" - rédigé et illustré de manière simple et claire- a reçu un très bon accueil dans les Stadtwerke allemandes. Le guide en format A4 s'adresse aux foyers. Sur 8 pages –y inclut les graphiques et des dessins- le consommateur est bien informé sur la problématique indiquant également les mesures qui peuvent être prises contre ce gaspillage. Outre les 20 membres du groupe responsable du projet, 55 entreprises communales de distribution d'électricité diffusent gratuitement cette brochure dans leurs centres d'information. Des associations de consommateurs et de protection de l'environnement la proposent également. L'ASEW en a depuis distribué 70 000 exemplaires.

„Das wirtschaftliche Büro - Leitfaden zur Energie- und Kostenersparnis für Bürogeräte“ - "Bureaux – Guide des économies d'énergie pour les équipements de bureau" est disponible comme brochure (48 pages) ainsi que classeur. Ils s'adressent aux employés responsables des achats d'équipements de bureau, qui peuvent avoir une influence capitale sur la consommation d'énergie et sur les coûts correspondants. Ces documents fournissent des informations de fond sur les pertes d'énergie en mode veille et étudient la consommation d'électricité des principaux équipements de bureau ainsi que les moyens de limiter le gaspillage. Ils décrivent les appareils de bureautique et des appareils d'économie d'énergie, etc., donnent des conseils d'achat et indiquent les critères d'attribution des différents labels énergétiques. Le classeur est conçu sous forme de fiches destinées aux achats d'appareils et reprend sur une disquette des programmes de calcul des coûts et de contrôle de la consommation d'électricité chez l'utilisateur.

*ASEW Infomobile*

Il s'agit d'un bus d'une longueur de neuf mètres qui peut être conduit avec un permis de classe 3. L'exposition installée de manière professionnelle à l'intérieur du bus se répartit sur trois zones : appareils électroniques "grand public", équipements de bureau plus un espace de conseil équipé des tables et bancs.

L'Infomobile peut être employée de manière très flexible et est très simple à utiliser. Elle convient donc aussi à des actions à court terme et de moins grande envergure. Le bus ne demande qu'une surface de 30 m<sup>2</sup> et une prise de 230 Volt. Bien que l'Infomobile ne soit pas conçue comme instrument d'action isolé, elle attire les regards dans chaque zone piétonnière grâce à son aménagement extérieur. Voici quelques exemples caractéristiques de son utilisation :

- fête de l'environnement de la ville de Leverkusen
- utilisation lors de journées régionales ou de journées portes ouvertes
- utilisation à l'approche du marché de Noël et information des clients sur les cadeaux écologiques
- semaine d'action sur la place du marché et offre de séminaire pour les gros clients ou les clients liés par des contrats spéciaux, présentation en tant que prestataire de services énergétiques auprès des principaux groupes cibles.

Depuis fin août 1999, l'Infomobile doit faire face à une forte demande. Elle a été utilisée par des Stadtwerke mais aussi des entreprises privées (par ex Deutsche Telekom, Siemens). L'ASEW peut prêter l'Infomobile avec un chauffeur et une équipe de conseillers.

**Actions types menées par des Stadtwerke : l'exemple des Stadtwerke Hannover**

La vente d'équipements d'économie d'énergie tient une place importante parmi les actions de réduction de la consommation liée au mode veille à Hannover. Au total, les Stadtwerke ont proposé cinq modèles destinés à différents usages (télévision, télévision + chaîne hi-fi + connexion satellite, télécopieur, écran d'ordinateur et imprimante). Les équipements d'économie d'énergie ont été présentés aux abonnés des

Stadtwerke à un prix inférieur de 60 à 70 % à celui du marché, leur achat se rentabilisait ainsi en quelques mois. Les clients indécis pouvaient également commencer par emprunter les équipements d'économie d'énergie pour les tester chez eux.

Pour faire connaître le programme et communiquer, les Stadtwerke ont recherché de nouvelles formes de contact avec les clients. Différentes actions ont par exemple été menées sur des thèmes précis :

- deux actions en période de Noël en 1998 et 1999
- actions de promotion dans les quartiers et au cours d'événements
- conseils dans des foyers-témoin en coopération avec le journal populaire "Bild-Zeitung"
- coopération avec des associations de consommateurs
- campagne d'affichage percutante où un Pacman énergivore stigmatise le mode veille
- divers matériels d'information destinés aux clients (fiches produit, dépliants joints aux factures)
- une présentation offensive des produits et des programmes
- à plusieurs reprises, un séminaire adressé aux entreprises

La vente des équipements d'économie d'énergie ont largement dépassé les chiffres que l'on considérait comme réalistes au début de ce programme sur deux ans. L'ambition de 13 200 équipements a pu être dépassée d'environ un quart avec 16 800 kits vendus. On peut également noter que -comme le montre l'évaluation-, les Stadtwerke ont pu renforcer leur image de prestataire de service efficace.

Vous trouverez un calendrier et des informations détaillées sur le sujet du mode veille (stand-by) à l'adresse Internet suivante : [www.asew.de](http://www.asew.de).

Peter Heinzelmann ASEW – Volkgartensstrasse / DE-50677 Cologne Tel : +49 221 93 18 190
--